



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce qu'il faut retenir du Conseil municipal du 14 décembre 2024

Vote d'un budget équilibré, qui allie maintien des engagements forts de la municipalité et responsabilité ; choix du délégataire pour la nouvelle crèche Les Grillons dans le quartier Mas de Mingue, montant revu à la hausse des aides à la rénovation des façades : retour sur les principales délibérations votées en Conseil municipal, samedi 14 décembre.

Budget responsable et maintien des engagements dans un contexte contraint

Malgré un contexte général d'inflation et de réduction des dotations de l'Etat, la Ville garde pour autant la maîtrise de son budget tant en fonctionnement qu'en investissement. Pour l'année 2025, la collectivité poursuit son effort d'investissement témoignant de l'avancée des projets de mandat avec notamment la livraison de h2 – Centre des congrès, en novembre 2025.

Sur le budget principal, le fonctionnement s'élève à 267,6 M€, et l'investissement à 87 M€, soit en légère hausse, d'en moyenne 2.33% par rapport à 2024.

Le premier poste de dépense est celui des charges de personnel, notamment impacté par la réforme du régime indemnitaire. L'année 2025, 2026 sera également marquée par le recrutement de 31 policiers municipaux afin de renforcer la sécurité des Nîmois et lutter contre les nuisances.

Choix du nouveau prestataire pour la crèche Les Grillons au Mas de Mingue

Dans ce secteur en pleine requalification, la Ville a choisi le prestataire qui exploitera la nouvelle crèche des Grillons délocalisée et agrandie. La Ville a décidé d'accroître l'offre d'accueil sur le secteur Est, aujourd'hui en tension, en créant un nouvel établissement de cinquante places, au lieu de vingt, actuellement.

Ce nouvel établissement d'accueil du jeune enfant sera relocalisé en entrée de quartier, au pied d'une résidence de trois étages construite par Habitat du Gard, à 200 mètres de l'emplacement actuel des Grillons, et positionné sur le tracé du Trambus, favorisant ainsi davantage la mixité sociale dans un quartier en pleine mutation.

A l'issue de l'analyse de l'offre finale, le choix s'est porté sur l'association Samuel Vincent qui a présenté une offre répondant aux enjeux tant sur le plan de la maîtrise de la mise en œuvre des travaux d'aménagement des futurs locaux que sur la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et son égal accès à l'égard des familles. Les moyens humains mis en place, la qualité du projet d'établissement et également les conditions financières proposées ont permis de valider le choix de ce délégataire.

De nouvelles aides pour la rénovation des façades en cœur de Ville

Dans le cadre du Site Patrimonial remarquable, la Ville renforce la politique d'entretien et d'amélioration des façades des immeubles du centre historique. Le montant des subventions

Samedi 14 décembre 2024

de travaux de reprise de façades est revu à la hausse pour répondre à l'augmentation des coûts des matériaux et de la construction et ainsi proposer une meilleure aide financière aux propriétaires.

Le barème est revu par deux afin de passer d'une participation de l'ordre de 7 à 10% du coût total des travaux de reprise du bâtiment à une participation comprise entre 11% et 15% du coût total des travaux.